

Réfection de bac sec



ÉLÉMENT PORTEUR EN TÔLE D'ACIER NERVURÉE

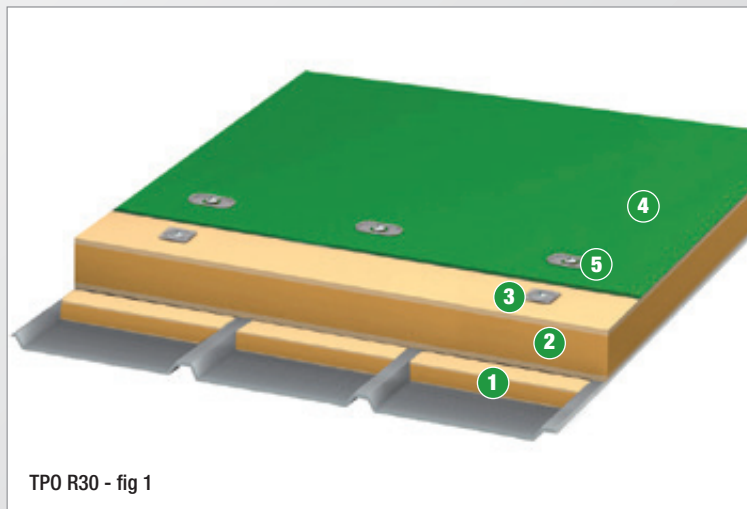
Avec apport d'un nouvel isolant

MEMBRANE EN SEMI-INDEPENDANCE PAR FIXATIONS MÉCANIQUES

FLAGON® EP/PR directement sur isolant

COMPLEXE

- ▶ Bac sec
- ▶ Isolant
- ▶ FLAGON® EP/PR



TPO R30 - fig 1

Partie courante

- 1 Isolant - remplissage des vallées
- 2 Isolant
- 3 Fixation de l'isolant
- 4 FLAGON® EP/PR
- 5 Fixation de la membrane sous recouvrement

conseils

- ▶ Se référer au DTU 43.5 (réfection des toitures-terrasses) et particulièrement à l'Annexe A, qui définit l'étude préalable à la charge du maître d'ouvrage, ainsi qu'à l'Annexe B qui présente des exemples de dispositions constructives pour les risques d'accumulation d'eau. Vérifier le nombre de réfections existantes : 1 admise sur acier, 2 sur béton.



Service Communication - Juillet 2014 - DC-14/167_FR

FLAG
by **SOPREMA**

SOPREMA
14, rue de Saint Nazaire - CS 60121
67025 STRASBOURG Cedex - France
Tél. : +33 (0)3 88 79 84 00 - Fax : +33 (0)3 88 79 84 01
E-mail : contact@soprema.fr - www.soprema.fr

technique

ÉLÉMENT PORTEUR

- ▶ Une étude préalable de stabilité de l'élément porteur (à la charge du maître d'ouvrage) est nécessaire afin de définir les surcharges admissibles et la possibilité ou non d'accepter le bac sec comme élément porteur d'une étanchéité.
- ▶ Attention à l'hygrométrie des locaux : Très forte hygrométrie exclue sur acier.

PARE-VAPEUR - ISOLANT

- ▶ Un remplissage des vallées est effectué puis une deuxième couche complète sur l'ensemble de la surface.
- ▶ La pose d'un nouvel isolant thermique devra se faire conformément aux exigences des DTA/AT et NF DTU en vigueur.
- ▶ Si forte hygrométrie mise en œuvre d'un pare-vapeur voile de verre aluminium, **VAPOBAC**.

ÉTANCHÉITÉ

En partie courante, les membranes **FLAGON® EP/PR** - mises en œuvre en semi-indépendance par fixations mécaniques - sont déroulées et superposées sans tension avec recouvrement de 10 cm minimum afin de garantir la fiabilité de la soudure. Sur TAN les lignes de fixations sont obligatoirement perpendiculaires aux nervures. Elles sont toujours remontées de quelques centimètres sur les reliefs et sont fixées en périphérie de la toiture et de toutes émergences par fixations ponctuelles avec plaquettes de répartition 80 x 40. Les recouvrements longitudinaux et transversaux sont de 10 cm minimum.

Les hauteurs des relevés ainsi que leur dispositif de protection seront conformes aux normes en vigueur au jour de la réfection. Les relevés sont réalisés en membrane **FLAGON® EP/PR** soudée sur un profil en tôle colaminée fixé à raison de 4 fixations/m ou serré en tête par un feuillard. Système bénéficiant de documents techniques.

FIXATIONS MÉCANIQUES

- ▶ Le choix de la fixations et sa valeur d'ancrage sera obligatoirement défini par une campagne de mesure « in situ »
→ Se référer au Cahier 3563 du CSTB et particulièrement à l'annexe 4 : Protocole des essais d'arrachement sur site .
- ▶ La mise en œuvre d'un système fixé mécaniquement ne sera possible que si la résistance de la fixation est > à 90 daN.
- ▶ Les fixation seront mises en œuvre indifféremment en partie haute ou basse des ondes.

ZONE TECHNIQUE

Comme en travaux neufs (FICHE TPO B 20) sous réserve des surcharges admissibles.

CHEMIN DE CIRCULATION

Mettre en œuvre une membrane structurée en surface de type **FLAGON® WALKWAY TPO** soudée en lisière sur la membrane **FLAGON® EP/PR**.

CLASSEMENT INCENDIE

La membrane **FLAGON® EP/PR** se décline en EP/PR SC permettant l'obtention d'un classement B_{Roof} t3. Pour la constitution des complexes classés B_{Roof} t3
→ se rapprocher du Pôle Technique SOPREMA.